

Le paiement instantané en Suisse

Modules de texte



Plus d'informations sur paiement-instantane.ch

Slogan

Le paiement instantané: parfois, chaque seconde compte

Messages clés concernant le paiement instantané

Qu'est-ce que le paiement instantané?

Le paiement instantané est un type de paiement dans lequel, après le déclenchement de l'ordre de virement, la somme d'argent est transférée immédiatement, c'est-à-dire dans les 10 secondes, et de manière définitive d'un compte à un autre, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Traitement rapide des paiements

- › Un paiement instantané permet à la partie payante d'effectuer des transferts en 10 secondes maximum.
- › Après le déclenchement d'un paiement instantané, l'argent est définitivement crédité sur le compte bancaire de la partie bénéficiaire en moins de 10 secondes.

Exécution des paiements 7x24x365

- › Les paiements instantanés sont exécutés à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.
- › La différence entre un virement traditionnel et un paiement instantané est frappante. Dans le cas d'un virement actuel en Suisse, l'argent peut être «en route» plus longtemps, jusqu'à ce qu'il soit crédité après quelques heures, le lendemain ou, dans le pire des cas, encore plus tard – selon que le virement est déclenché de jour ou de nuit, le week-end, un jour ouvrable ou un jour férié. En revanche, dans le cas d'un paiement instantané, peu importe l'heure ou le jour de la semaine où la partie payante déclenche le virement - le débit du compte de la partie payante est toujours immédiat et presque simultané avec la disponibilité des fonds sur le compte de la partie bénéficiaire.

Sûr et définitif

Un paiement instantané réussi a un effet immédiat et définitif sur les comptes. Cela élimine les incertitudes et les risques de crédit pour toutes les parties impliquées dans le paiement.

Confirmation immédiate de l'exécution du paiement

Tant la partie payante que la partie bénéficiaire peuvent recevoir - en fonction de l'établissement financier concerné - une confirmation immédiate de l'exécution du paiement. La partie payante sait ainsi que le montant a été crédité sur le compte de la partie bénéficiaire, ce qui est particulièrement utile lorsque la partie a besoin d'être créditée rapidement.

Lancement sur le marché et disponibilité

- › L'année prochaine, les plus grands établissements financiers suisses introduiront le paiement instantané. Les clients de ces établissements – qui couvrent plus de 98 % du volume du trafic des paiements – pourront recevoir des paiements instantanés jusqu'à un montant de 20'000 francs suisses à partir d'août 2024.
- › À partir du 20 août 2024, les établissements financiers seront en mesure de traiter les paiements instantanés jusqu'à une limite de 20'000 francs suisses, les autres banques suivront jusqu'en 2026.
- › Les plus grands établissements financiers actifs dans le trafic des paiements permettront à leur clientèle de recevoir des paiements instantanés à partir du 20 août 2024. L'offre aux clients pour déclencher des paiements instantanés peut toutefois varier d'un établissement à l'autre.

Contexte

La Suisse est une place financière innovante qui a du retard à rattraper dans le domaine des paiements instantanés et ne doit pas être dépassée ou distancée par d'autres pays. En outre, les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous les participants au trafic des paiements; la pression des big techs et des néobanques va encore s'accroître à l'avenir. Pour les établissements financiers, le trafic des paiements est le point de contact le plus fréquent avec leurs clientes et clients – un avantage qu'il convient de préserver.

C'est pourquoi la Banque nationale suisse veut tout mettre en œuvre pour que le paiement instantané devienne le nouveau standard en Suisse également. Cela implique d'une part le développement de l'infrastructure technique et d'autre part la participation des banques à la nouvelle procédure.

En collaboration avec la Banque nationale suisse, SIX a développé la nouvelle infrastructure pour le traitement des paiements instantanés. Celle-ci a été mise en service en novembre 2023 et l'onboarding des banques est actuellement en cours.

Les établissements financiers suisses seront progressivement obligés d'accepter les paiements instantanés:

- › à partir d'août 2024 pour les plus grandes banques
- › fin 2026 pour les autres banques qui traitent les paiements de clients.

Le calendrier est fixé: à la fin de l'été 2024, au moins 50 banques, qui traitent ensemble environ 98 % des paiements de clients en Suisse, seront en mesure d'accepter des paiements instantanés et de les traiter en quelques secondes.

Storyline place financière

Le système de paiement central suisse de dernière génération avec paiements instantanés pose les bases des innovations futures sur la place financière. Cela a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration entre la Banque nationale suisse, SIX et les établissements financiers et reflète leur engagement important en faveur de la pérennité du trafic des paiements suisse. La place financière suisse est convaincue que le paiement instantané deviendra à moyen terme la nouvelle norme dans le trafic des paiements électroniques.